

revêtement social au gouvernement au regard de l'opinion publique.

Dans la même veine, la commission du Sénat a reçu les organisations syndicales dans des conditions inacceptables réservant la part du lion aux représentants du patronat.

Aucune des propositions avancées par les organisations syndicales n'a été incorporée dans le projet de loi.

Bien au contraire, les amendements proposés par la commission du Sénat en charge du dossier lancent, comme il fallait s'y attendre, l'extension du dispositif aux autres modes de transport et services publics, en attendant la totalité des autres entreprises françaises.

Dans le dernier amendement déposé, on peut lire : « le rapport (d'évaluation sur l'application de la présente loi adressé par le

gouvernement au Parlement avant le 1er octobre 2008) examine l'opportunité d'étendre le dispositif de la présente loi aux autres modes de transport, voire de le transposer à d'autres services publics ».

Les transports terrestres sont les cobayes d'une offensive visant à une restriction généralisée du droit de grève dans notre pays, entreprises privées et services publics confondus

Nous devons peser par notre présence vis-à-vis de la représentation nationale !

Le droit de grève est un droit individuel constitutionnel qui s'exerce dans un cadre collectif. Il n'est pas négociable.

Ce projet de loi est une provocation inutile. La Cgt mettra tout en oeuvre, unitairement, pour obliger le gouvernement et le Parlement à revoir la copie.

(*) l'ensemble de ces documents est consultable sur le site www.cgt.fr

**Afin de montrer notre détermination,
la CGT appelle les salariés à un rassemblement
à AUXERRE, devant la Préfecture,
le 31 juillet à 15 h 30
pendant l'examen du texte par l'Assemblée Nationale.**



Bulletin d'adhésion CGT

J'adhère à La CGT -

NOM : PRENOM :

Adresse personnelle :

..... N° Tel pers. :

Entreprise : Localité entreprise :

Formation professionnelle : SIGNATURE

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à renvoyer à :
UD - CGT, 7 rue Max Quantin 89000 AUXERRE - Tel. 03.86.51.73.77 - Fax : 03.86.52.90.47
e-mail : UD-CGT-YONNE@wanadoo.fr